

demain le monde

n° 19 - mai/juin 2013

dossier

New B je prends part

europe-israël

**La complicité
par l'inaction**

contrôler les frontières

**Un business
très rentable**

fiscalité

**Un régulateur
au service
des fraudeurs ?**

02 sommaire

dlm demain le monde

n° 19 – mai/juin 2013

Directeur de publication

Arnaud Zacharie

Rédacteur en chef

Frédéric Lévêque

Graphisme

Dominique Hambye, Élise Debouny

Impression

Kliemo – Eupen

Imprimé sur papier recyclé

Photo de couverture

Illustrations issues de la vidéo de présentation de la campagne « Je prends part » de la coopérative New B.

dlm est le supplément

« développement » du magazine

Imagine demain le monde.

Pour le recevoir, abonnez-vous !

www.imagine-magazine.com

www.cncd.be/dlm

Contact

dlm@cncd.be – 02 250 12 51



AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT



03

édito

Une autre banque est possible

par Arnaud Zacharie

04

actu

Contrôler les frontières : un business très rentable

Entretien avec Claire Rodier, par Frédéric Lévêque

07

petites histoires de gros sous

Un régulateur au service des fraudeurs ?

par Antonio Gambini

08

actu

Europe – Israël : la complicité par l'inaction

par Nathalie Janne D'Othée

11

dossier

New B je prends part

par Sébastien Brulez & Nicolas Van Nuffel

16

l'esprit d'entreprise

Justice sociale cherche co-auteur...

par Erik Rydberg

17

multi-polar

C'est un trou de verdure où chantait la rivière...

par Nicolas Van Nuffel

18

multi-culture

Cheick Tidiane Seck, le guerrier malien

par Julien Truddaïu

20

citoyen, citoyenne

Frontexit, c'est parti !

Esperanzah ! 12^e

20 km de Bruxelles : soutenez les coureurs 11.11.11

22

projet 11.11.11

Guatemala : Yolanda, la résistante pacifique

par Cecilia Diaz

24

introspectus

L'humanitaire, bouc-émissaire d'un monde qui nous échappe

par Pierre Verbeeren

27

pas au sud, complètement à l'ouest

Tous coupables

par Gérard Manréson

Une autre banque, est possible

ARNAUD ZACHARIE
Secrétaire général du CNCD-11.11.11

« PLUTÔT QU'ATTENDRE UN HYPOTHÉTIQUE CHANGEMENT POLITICO-FINANCIER, CRÉONS UNE ALTERNATIVE ICI ET MAINTENANT »

Depuis 2008, plus personne n'ignore que l'autorégulation du système bancaire est une menace pour la stabilité financière internationale et notre prospérité. On sait comment les banques ont transformé des emprunts hypothécaires en titres financiers opaques et risqués, notés « triple A » par les agences de notation, jusqu'à ce que la bombe à retardement éclate. La panique financière qui en a résulté et les milliards d'euros mobilisés en urgence par les gouvernements pour sauver ce qui pouvait encore l'être ont rappelé la vulnérabilité d'un tel système.

À l'époque, tout le monde semblait d'accord pour mettre un terme à ces pratiques. Mais plus les années passent, plus on doit constater que les réformes annoncées prennent la forme d'un changement dans la continuité. Certes, de nouvelles réglementations ont vu le jour, comme les fameux accords de « Bâle III » ou la loi « Dodd-Frank » aux États-Unis. L'Union européenne annonce de son côté l'adoption d'une directive européenne en la matière dans le courant de l'année 2013. Mais au-delà de certaines avancées, on ne peut que constater l'énergie déployée par le lobby bancaire pour éviter des régulations trop ambitieuses à ses yeux.

L'argument massue des banques est connu : en régulant les banques, on les empêchera de prêter des capitaux en suffisance pour financer l'économie réelle, ce qui débouchera sur une croissance atone. On croit rêver ! N'est-ce pas la crise bancaire, conséquence directe des prises de risques démesurées des banques, qui a provoqué l'assèchement des crédits et la récession actuelle ? Les banques ne continuent-elles pas d'utiliser la majorité de leurs capitaux pour spéculer sur les marchés financiers internationaux, au lieu de les prêter à l'économie réelle ? Certaines vont même jusqu'à spéculer sur les denrées alimentaires, au risque de provoquer des hausses de prix débouchant sur de graves crises alimentaires dans les pays pauvres ! Pourtant, les gouvernements semblent rester sensibles à ces arguments.

La conclusion est évidente : les banques n'ont aucunement l'intention de modifier leurs habitudes et rêvent de pouvoir continuer à spéculer allègrement avec l'épargne des citoyens, sachant que de toute façon, les États – et donc les contribuables – seront sollicités pour épouser les éventuelles pertes engendrées par leur goût démesuré pour l'économie-casino. C'est pourquoi, avec d'autres, le CNCD-11.11.11 a décidé d'agir concrètement en vue de créer une nouvelle banque en Belgique, la New B, qui aurait la particularité de ne pas spéculer avec l'épargne de ses clients et de prêter cette épargne à des activités économiques bénéfiques pour l'intérêt général. Le pari est osé, mais l'enthousiasme démontré par les citoyens belges laisse espérer qu'il pourra être relevé.

L'idée est simple : plutôt qu'attendre un hypothétique changement politico-financier, créons une alternative ici et maintenant, permettant aux citoyens de placer leur argent en lieu sûr et dans l'intérêt général. Début juillet, il sera décidé de se lancer concrètement ou non dans l'aventure, en fonction des souscriptions enregistrées auprès des citoyens belges. L'objectif fixé était d'atteindre 10 000 coopérateurs en trois mois, mais le chiffre était déjà atteint en 48 heures ! Envie de participer à cette alternative concrète ? Prenez part au sein de la coopérative !

FRÉDÉRIC LÉVÈQUE
CNCD-11.11.11

Contrôler les frontières : un business très rentable

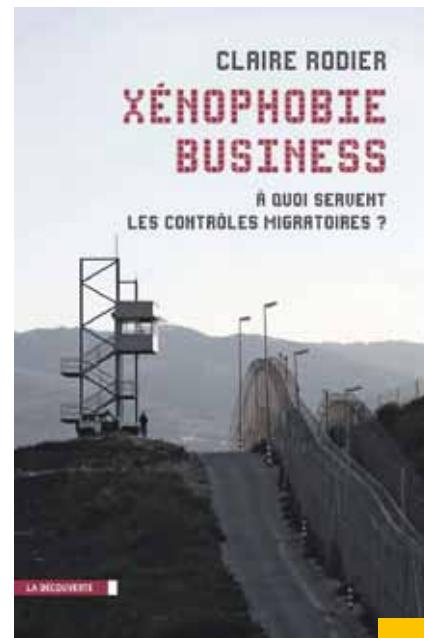
Les migrants sont une excellente affaire en termes de marketing politique. Ils le sont aussi maintenant en termes de profit économique. L'évolution de la politique européenne de contrôle des frontières a ouvert un créneau très rentable pour les entreprises spécialisées dans la sécurité et l'armement.

19 mars. Aéroport de Bamako. Patrice B. Z. et Mahamadou K. doivent s'envoler pour Bruxelles afin de participer au lancement de la campagne Frontexit dans la capitale européenne (voir page 20). Malgré des papiers en ordre, des agents de l'entreprise Securicom leur refusent l'embarquement. Le lendemain, après avoir racheté un billet d'avion, et munis d'un certificat d'authenticité du visa délivré par les autorités néerlandaises, ils embarquent enfin. Mais lors de l'escale en Côte d'Ivoire, rebelo. Securicom veille et décrète que la date de leurs vols retours (les 4 et 6 avril 2013) dépasse la durée de validité du visa (14 avril 2013). Il leur faut à nouveau réserver un billet retour pour être en règle et entrer sur le territoire belge. Au final, ils arriveront bien à destination au terme de 31 heures de voyage et après l'achat de deux billets aller retour par personne.

Securicom est une de ces nombreuses agences de sécurité auxquelles les compagnies aériennes sous-traitent les contrôles documentaires avant l'enregistrement et l'embarquement des passagers à destination des pays européens. Depuis plusieurs années, les entreprises privées interviennent à différents échelons dans le contrôle des frontières et profitent de plus en plus de la crispation sécuritaire qui marque la politique européenne. « La sécurité n'est plus un monopole des administrations, mais un bien commun, dont la responsabilité et la mise en place doivent être partagées entre le public et le privé », affirmait en 2009 Franco Frattini, ex-commissaire européen chargé de la Justice et des Affaires intérieures.

L'entreprise G4S est un cas d'école de cette tendance de fond. Au Royaume Uni, elle gère notamment des centres de détention pour étrangers. Au niveau mondial, la multinationale emploie près de 650 000 personnes. Elle est le second employeur privé au monde et illustre la bonne santé du marché de la sécurité. En 2009, les spécialistes estimaient le chiffre d'affaires de la « sécurité globale » à plus de 450 milliards d'euros.

Dans ce pactole, le contrôle et la sécurisation des frontières est un marché lucratif en pleine croissance. La lutte contre la criminalité internationale, les menaces terroristes ou l'immigration clandestine en sont ses moteurs. Claire Rodier, juriste au Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI, France), en a fait le thème d'un livre au titre révélateur : « Xénophobie Business » (éditions La Découverte). Nous l'avons rencontrée à Bruxelles le 20 mars lors du lancement de la campagne Frontexit auquel devaient participer Patrice et Mahamadou.



« EN 2009, LES SPÉCIALISTES ESTIMAIENT LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA « SÉCURITÉ GLOBALE » À PLUS DE 450 MILLIARDS D'EUROS. »



© Sara Prestianni

© Arnaud Ghys

**Claire, qu'est-ce qui t'a décidée à travailler sur l'« économie sécuritaire » ?**

Depuis vingt ans, j'entends que « les lois ne sont pas adaptées » ou qu'il faut « renforcer les contrôles aux frontières ». Pourtant, à chaque fois qu'un point de passage est fermé, un autre s'ouvre et les trajets vers l'Europe deviennent plus chers et plus dangereux pour les migrants. Il y a eu au moins 16 000 morts aux frontières de l'UE entre 1993 et 2012, la plupart en mer. L'approche sécuritaire n'est pourtant pas remise en question. Je me suis donc demandé s'il n'y avait pas d'autres raisons qui alimentaient ces politiques.

Quand a commencé à se développer en Europe ce que tu appelles le « Xénophobie Business » ?

La pénétration des entreprises privées a accompagné le processus de « communautarisation » des politiques d'immigration et d'asile au début des années 2000. Il faut rappeler le contexte de l'époque. Nous étions après les attentats du 11 septembre 2001. Il y avait une convergence entre les déclarations de responsables politiques sur la nécessité de protéger les frontières et les intérêts des principales firmes du secteur.

Dans ton livre, tu décris en détail le business lié aux nouvelles technologies pour contrôler les frontières.

En 2002, quand les États ont fait de la lutte contre l'immigration clandestine une priorité absolue, l'accent a été mis sur

la nécessité d'utiliser et développer de nouvelles technologies pour améliorer le contrôle des frontières et renforcer l'interopérabilité des systèmes existants. Dès 2003, un « groupe de personnalités » (GoP) a été constitué. Il avait pour mission de formuler à l'UE des orientations pour un programme de recherche européen dans le domaine de la sécurité. Huit sociétés spécialisées dans la sécurité et la défense en étaient membres.

Quelles ont été les conclusions de ce groupe ?

Le rapport du groupe invitait l'UE à augmenter son budget dédié à la recherche en matière de sécurité sur le modèle des États-Unis. Outre-Atlantique, on y consacre plus de quatre dollars par habitant et par an. Pour les 450 millions d'Européens,

« LA PEUR DU MIGRANT EST SURTOUT UNE AFFAIRE RENTABLE EN TERMES POLITIQUES »

cela représenterait un budget d'environ 1,3 milliards d'euros annuels. Il s'agit donc d'une grande opportunité pour les entreprises spécialisées dans la technologie de la sécurité et de la défense. Une fois qu'elles ont obtenu les financements publics pour leurs recherches, elles n'ont plus qu'à récolter les contrats auprès des mêmes institutions qui de bailleuses deviennent clientes. C'est ce qui s'est passé.

Sur le terrain, quels sont les résultats de ces investissements ?

La première réalisation de grande envergure revient à l'Espagne, avec le SIVE (Système intégré de surveillance extérieure), déployé à partir de 2002 le long de ses côtes pour empêcher le passage des migrants par le détroit de Gibraltar. C'est l'entreprise Indra qui a décroché le marché. Le groupe EADS Defence, leader sur le marché, s'est vu quant à lui attribuer un contrat portant sur la fourniture à la Roumanie d'un système intégré de sécurisation des frontières. Au total, 670 millions de dollars pour couvrir les 3 000 kilomètres de frontières du pays. Le dispositif comprend notamment le réseau radio Tetra, un système ultra-moderne de transmission

d'images. La même technologie a été proposée à la Bulgarie voisine. En 2010, plus de 3 000 terminaux Tetra y ont été livrés par EADS, en partenariat avec la filiale bulgare d'Eriksson. Indra, EADS, Eriksson étaient tous membres du GoP.

Tu cites aussi le recours aux drones.

Les drones représentent l'avenir au hit-parade de la technologie frontalière. Ces véhicules aériens sans pilotes ne se multiplient pas que dans le domaine militaire. La frontière séparant les États-Unis du Mexique a été la première, en 2005, à bénéficier des services d'un tel appareil. L'auteur d'un rapport parlementaire français sur le sujet estimait en 2009 que ce nouveau marché pourrait s'élever à 20 milliards d'euros dans les dix années à venir.

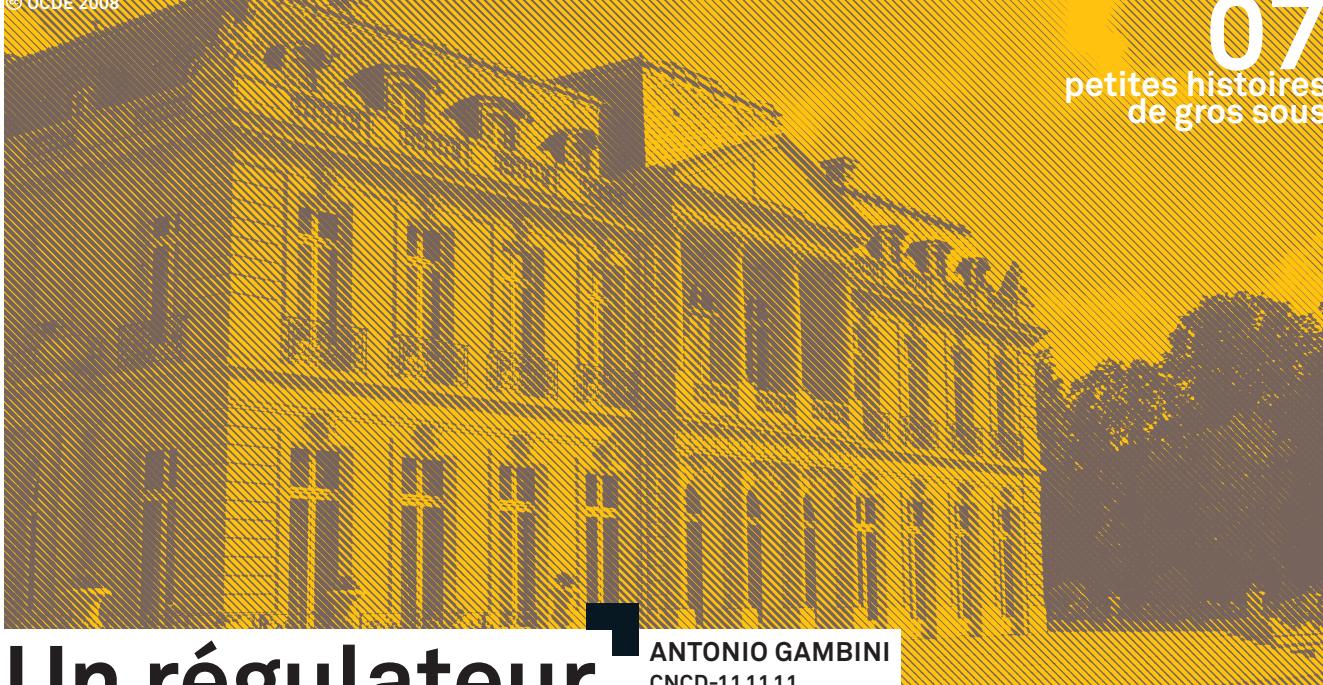
Contre cet ennemi qu'elle s'invente, pour reprendre le slogan de la campagne Frontexit, l'Europe semble miser sur la technologie dernier cri.

En effet, le système Eurosur en est l'illustration. Il a été lancé en 2011 et doit favoriser la mise à niveau et l'extension des systèmes nationaux de surveillance des frontières en vue de leur interconnexion. Pour les États membres souhaitant adhérer à cet effort, il est prévu un soutien financier pouvant aller jusqu'à 75 %. De quoi dynamiser le secteur économique de la sécurité. On notera que le recours à la technologie de pointe est en soi un facteur d'obsolescence rapide du matériel utilisé, donc de nécessité de son renouvellement. En témoigne le projet AMASS. Il s'agit d'un dispositif de surveillance des frontières maritimes reposant sur le principe de balises flottantes dotées de caméras infrarouges et d'hydrophones pour détecter les sons sous l'eau. Mieux que les radars du SIVE, que j'ai évoqués précédemment. Et forcément moins bien que la prochaine trouvaille.

© Sara Prestianni

Les entreprises privées de sécurité et de défense sont-elles en partie à l'origine de la politique européenne de contrôle des frontières ?

La peur du migrant est surtout une affaire rentable en termes politiques, un bouc-émissaire facile, surtout en période de crise. Il y a en fait une convergence d'intérêts et un effet d'au-baïne pour ces boîtes. La sécurité est devenue un marché. Aux États-Unis, on assiste à la privatisation totale du marché de la détention des migrants, avec un climat d'influence mutuelle et de collusion entre les responsables politiques qui votent les lois et les dirigeants d'entreprises privées de sécurité, qui les conseillent. Parfois, des élus sont eux-mêmes actionnaires de ces sociétés.



ANTONIO GAMBINI
CNCD-11.11.11

Un régulateur au service des fraudeurs ?

La trop grande proximité entre un régulateur et ceux qu'il est censé réguler est source de soupçons. C'est le cas de l'OCDE dont les relations avec les multinationales et l'industrie du conseil fiscal posent question.

Héritière de l'Organisation européenne de coopération économique, créée en 1948 pour gérer le plan Marshall d'aide à la reconstruction européenne, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) fédère aujourd'hui 34 États membres industrialisés.

Cette organisation plutôt discrète, basée dans un château parisien (*voir photo ci-dessus*), ne fait que très rarement la une des journaux. On se souviendra par exemple de la nomination en tant que secrétaire général adjoint de l'ancien Premier ministre belge Yves Leterme. Pourtant, au-delà d'un rôle largement inoffensif d'analyse et de *think tank* sur les questions économiques, l'OCDE dispose d'un véritable pouvoir régulateur sur les questions de fiscalité internationale. Elle rédige des modèles de traités fiscaux et des directives interprétatives, qui font office de standards internationaux en la matière, et qui s'appliquent donc également aux 159 États qui n'en sont pas membres.

Aujourd'hui, de plus en plus, les opinions publiques sont scandalisées par les pratiques fiscales des multinationales (Google, SAB Miller, Starbucks, pour ne citer que quelques exemples récents) qui s'organisent pour payer des impôts négligeables dans les pays où elles dégagent l'essentiel de leurs profits. Pour ce faire, les multinationales utilisent des stratégies variées qui ont en commun le fait d'être parfaitement légales en droit national car elles correspondent parfaitement aux standards internationaux promus par l'OCDE. Ses normes sont donc clairement inadaptées à l'objectif de permettre une taxation juste et équitable des activités des multinationales.

Un article de l'agence de presse financière *Bloomberg*¹ permet d'y voir un peu plus clair sur la question des liens entre l'OCDE et les multinationales. On y découvre que ces multinationales, ainsi que les cabinets d'avocats et de咨询 qui les conseillent dans leurs stratégies fiscales, sponsorisent et financent les conférences et autres réunions de l'OCDE sur les questions fiscales. C'est le cas notamment pour une conférence qui se prépare en juin de cette année à Washington, sponsorisée par Microsoft, le cabinet de consultance Ernst & Young et le cabinet d'avocat Bingham McCutchen LLP.

Plus grave encore, les trois fonctionnaires de l'OCDE les plus haut placés en matière fiscale ont quitté cette organisation pour rejoindre l'industrie du conseil fiscal. Ainsi, Caroline Silberztein, la fonctionnaire OCDE qui a coordonné la rédaction de nouvelles directives fiscales en 2010, a rejoint en 2011 le cabinet d'avocat Baker & McKenzie, qui défend notamment plusieurs multinationales contre le fisc états-unien. Sa supérieure hiérarchique Mary Bennett a suivi le même chemin, et a eu en plus la bonne idée de suggérer à la Chambre de commerce internationale de proposer des candidats pour son remplacement. Enfin, Jeffrey Owens, qui a dirigé le département fiscalité de l'OCDE pendant 11 ans, a rejoint Ernst & Young, qui conseille notamment Google et Hewlett Packard sur leurs stratégies fiscales.

Si l'OCDE entend défendre son rôle de régulateur fiscal mondial, la moindre des choses serait qu'elle prenne ses responsabilités en mettant en œuvre des règles claires et transparentes pour prévenir des conflits d'intérêts aussi flagrants. À défaut, il est légitime de soupçonner l'OCDE de privilégier les profits des multinationales aux intérêts des finances publiques.

1/ Jesse Drucker « OECD Enables Companies to Avoid \$100 Billion in Taxes », *Bloomberg*, 18/3/2013

Au lendemain de la reconnaissance de la Palestine comme Etat à l'ONU, Israël a annoncé la création de nouveaux logements en territoires occupés.

Une fois de plus, l'UE a protesté sans sanctionner Israël. Un rapport montre pourtant qu'elle a des moyens d'agir.

NATHALIE JANNE D'OTHÉE
Association belgo-palestinienne (ABP)

Europe – Israël la complicité par l'inaction

Le 30 novembre 2012, au lendemain de la reconnaissance de la Palestine comme État observateur non membre à l'ONU, le gouvernement israélien annonçait la construction de 3 000 nouveaux logements en Cisjordanie. Tous les observateurs ont analysé la décision comme une mesure de représailles à l'initiative palestinienne à New York. Les chancelleries ont à l'unanimité condamné Israël pour cette énième marque d'arrogance. Les États-Unis et l'Allemagne eux-mêmes, pourtant généralement très prudents sur ce terrain, ont clairement marqué leur désapprobation.

Un projet de longue date

Le plan israélien élaboré pour la zone E1, entre Jérusalem-Est et la colonie de Maale Adumim, ne date pas d'hier. Il a été signé en 1994 par le Premier ministre travailliste Yitzhak Rabin et a été repris par tous les gouvernements israéliens depuis lors. Il prévoit 3 500 logements, une zone industrielle, des commerces, des hôtels et une université. Cependant, ce projet n'a jamais pu être réalisé du fait d'une stricte opposition des États-Unis. La zone concernée est en effet particulièrement sensible puisque la construction d'une colonie y empêcherait tout développement futur des quartiers arabes de Jérusalem-Est et reliera la ville à la colonie de Maale Adumim, coupant ainsi définitivement la Cisjordanie du nord de celle du sud. L'administration Bush, pourtant très soucieuse de ses bonnes relations avec Israël, s'y était opposée elle aussi, comprenant que ce projet réduirait à néant la viabilité d'un futur État palestinien.

Qu'est-ce qui a changé la donne aujourd'hui ? Qu'est-ce qui permet alors à Israël d'accorder aujourd'hui les permis de construction sur cette zone ? Sans doute sa certitude maintes fois avérée qu'au-delà de quelques condamnations verbales et regrets polis de la communauté internationale, aucune sanction ne lui sera jamais imposée. L'État d'Israël jouit *de facto* d'une impunité totale.





Les incohérences de l'UE

Mais ce n'est pas tout. L'UE a ainsi une attitude complètement incohérente, condamnant en théorie la colonisation et l'encourageant objectivement par ailleurs par un renforcement de ses relations avec Israël. C'est ce qu'a récemment démontré un rapport publié par 22 organisations européennes, dont la Fédération internationale des droits de l'Homme et l'ONG néerlandophone Broederlijk Delen. Sorti le 30 octobre 2012, et préfacé par l'ancien Commissaire européen aux relations extérieures, Hans van den Broek, le rapport « La paix au rabais : comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes » annonce la couleur dès son intitulé. Selon cette analyse, les Palestiniens sont doublement victimes, et l'UE encouragerait cet état des choses.

Le rapport montre comment deux économies se côtoient en Cisjordanie : celle des colonies et celle des territoires palestiniens. L'économie des colonies est en grande partie subventionnée par l'État, via des aides à la production ou à l'exportation. L'économie palestinienne est, quant à elle, réduite comme une peau de chagrin du fait de l'occupation israélienne. Le vol des terres, la colonisation et les évictions et démolitions de maisons qui l'accompagnent, l'exploitation des ressources hydriques, les restrictions à la mobilité, tous ces faits ont contribué à anéantir l'économie palestinienne. Alors que les exportations représentaient plus de la moitié du PIB palestinien dans les années 80, elles sont aujourd'hui tombées en dessous des 15 %.

Pour sa part, l'UE a conclu des accords commerciaux préférentiels avec Israël et avec les Palestiniens. Mais l'effondrement de l'économie palestinienne pour les motifs cités plus haut rend ces accords peu opérants pour les Palestiniens, alors que le marché européen représente le premier marché d'exportation pour les produits israéliens. Or l'accord entre l'UE et Israël n'inclut ni interdiction, ni obligation

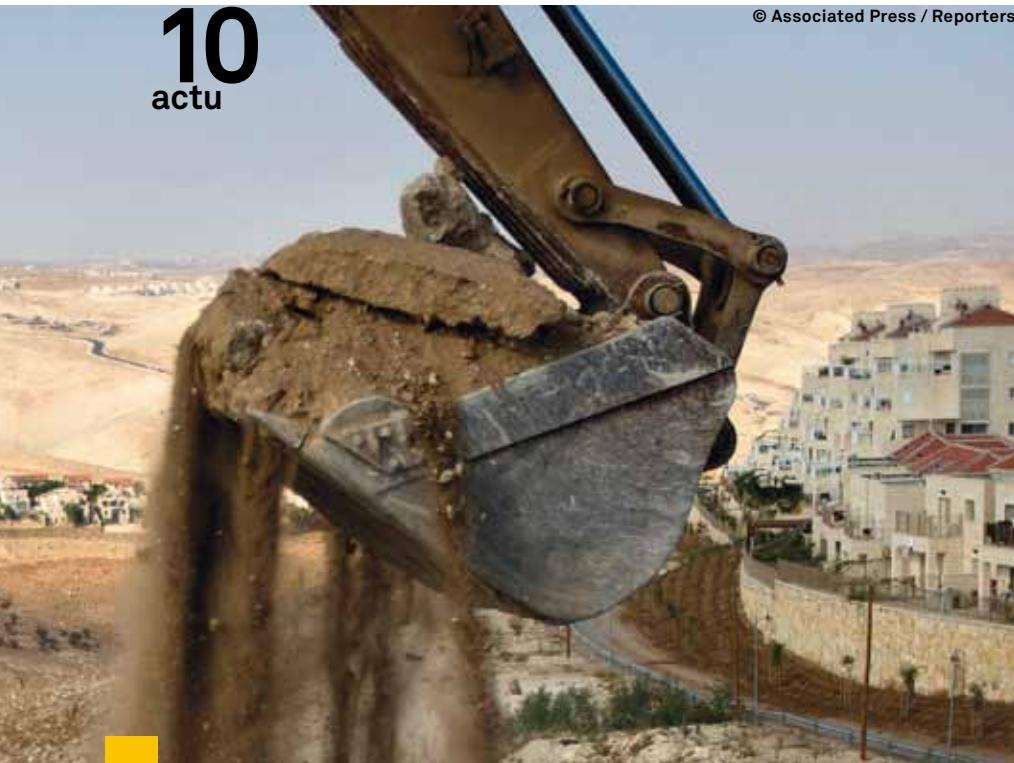
d'étiquetage distinctif des produits issus des colonies. Ce qui permet donc aux Israéliens d'exploiter la terre, l'eau et la main-d'œuvre des territoires palestiniens occupés, tout en bénéficiant, pour les produits issus des colonies, d'un accès privilégié au marché européen au même titre que les produits proprement israéliens.

« L'UE A UNE ATTITUDE INCOHÉRENTE, CONDAMNANT EN THÉORIE LA COLONISATION ET L'ENCOURAGEANT OBJECTIVEMENT PAR UN RENFORCEMENT DE SES RELATIONS AVEC ISRAËL »

L'attitude européenne est non seulement contraire au droit international puisqu'elle conforte ainsi une violation par Israël du droit international (IV^e Convention de Genève, art.49; Règlements de La Haye, art. 55), elle est aussi en contradiction flagrante avec les moyens engagés par l'UE dans l'édition d'un État palestinien et avec sa condamnation ferme de la colonisation.

À l'annonce du feu vert du gouvernement Netanyahu à la construction de 3 000 nouveaux logements sur le site E1, le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UE a encore tenu un discours en conformité avec ses positions sur la colonisation : « L'UE est profondément consternée et s'oppose fermement aux plans israéliens visant à étendre les colonies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et en particulier les plans pour développer la zone E1. Le plan E1, s'il est appliqué, porterait sérieusement atteinte aux perspectives d'une résolution négociée au conflit en mettant en danger la possibilité d'un État palestinien voisin et viable, ainsi que de Jérusalem comme capitale de deux États. Il pourrait aussi entraîner des transferts forcés de populations civiles. À la lumière de son principal objectif qui est celui de parvenir à une solution à deux États, l'UE suivra de près la situation et ses implications plus larges, et agira en fonction. L'UE répète que toutes les colonies sont illégales en vertu du droit international et constituent un obstacle à la paix. »





De nombreux moyens d'action

Mais en fait, que pourrait réellement faire l'UE? Le rapport des 22 organisations démontre que les moyens d'action de l'UE sont nombreux. Il propose notamment un minimum : l'UE et ses États membres peuvent exiger un étiquetage distinctif sur les produits provenant des colonies israéliennes et cela, afin que le consommateur puisse agir de manière éclairée. Sur le plan de l'étiquetage, les choses semblent bouger au niveau européen. Le ministre belge de l'Économie et des Consommateurs, Johan Vande Lanotte, a récemment exprimé le souhait que les produits alimentaires issus des colonies israéliennes installées en Palestine ne soient plus étiquetés « Made in Israël », et cela en application d'une recommandation européenne visant à informer correctement les consommateurs sur l'origine des produits.

Mais demander un étiquetage revient à se fier à l'honnêteté d'Israël et de ses entreprises. Or on sait à quoi s'en tenir si l'on considère la découverte faite récemment par l'organisation *Corporate Watch* dans la colonie de Beq'aot située dans la Vallée du Jourdain de caisses de la principale entreprise israélienne d'exportation de fruits et légumes Mehadrin étiquetées « Produits d'Israël ». Au-delà de ça, permettre la présence de produits de provenance illégale sur nos marchés et dans nos supermarchés, même dûment étiquetés, revient en fait à leur conférer une certaine légitimité. Enfin, pourquoi laisser le juste choix au consommateur, alors que le respect du droit international est d'abord du devoir de l'État? Le rapport « La paix au rabais » propose alors une démarche plus cohérente qui est d'interdire d'accès au marché européen ces produits illégaux. Et tant que la mesure ne fait pas consensus au niveau européen, il reviendra aux États membres de la mettre en pratique au niveau national.

Outre l'arrivée de produits israéliens sur le marché européen, de nombreuses entreprises multinationales européennes opèrent également dans les colonies comme Alstom, Veolia et G4S. Là aussi, bien que n'étant pas eux-mêmes directement responsables de violations des droits humains, les États européens pourraient dissuader leurs entreprises de poursuivre des relations commerciales et des investissements dans les colonies israéliennes. Les États ont encore la latitude d'exclure les entreprises impliquées dans la colonisation de tous les accords ou appels d'offres de l'UE. L'accord ACAA sur la conformité et l'acceptation des produits¹ devrait ainsi inclure une clause qui fasse la distinction entre les produits issus des colonies et ceux provenant du territoire israélien.

En ce qui concerne les transactions financières, le rapport suggère enfin que les États prennent l'initiative de retirer de leurs régimes de déduction fiscale toutes les organisations qui financent les colonies ou de bloquer les transactions financières venant en soutien des colonies, qu'elles émanent de citoyens, d'entreprises ou d'organisations.

L'UE a beau se déclarer « profondément consternée », elle n'a jamais rien fait pour signifier concrètement sa désapprobation au gouvernement israélien. Bien au contraire, en tissant avec Israël des liens de plus en plus étroits, elle l'encourage à persévérer dans sa politique de colonisation. On peut donc considérer qu'en ce sens, l'UE a sa part de responsabilité dans le feu vert de Netanyahu à la construction de 3 000 nouveaux logements. Aujourd'hui, il est temps que les choses changent, que

« PERMETTRE LA PRÉSENCE DE PRODUITS DE PROVENANCE ILLÉGALE SUR NOS MARCHÉS ET DANS NOS SUPERMARCHÉS, MÊME DÛMENT ÉTIQUETÉS, REVIENT EN FAIT À LEUR CONFÉRER UNE CERTAINE LÉGITIMITÉ »

l'UE assume enfin ses obligations et manifeste le minimum de courage politique nécessaire pour prendre des initiatives qui aboutiraient à ce qu'Israël réalise qu'il ne peut agir indéfiniment en toute impunité. Et c'est d'autant plus urgent au vu de la composition du nouveau gouvernement israélien puisque plusieurs portefeuilles clés dont celui la Défense ou du Logement ont été attribués à d'ardents promoteurs de la colonisation.

Source : article publié en mars 2013 dans Palestine, le bulletin de l'association belgo-palestinienne (www.association-belgo-palestinienne.be). Il a été adapté et actualisé pour Demain le monde.

1/ L'accord ACAA permet de renforcer les relations UE-Israël en facilitant l'accès des produits industriels israéliens au marché européen grâce à une seule et unique procédure de certification.

New B je prends part.

Le dimanche 24 mars, plus de 50 organisations (ONG, syndicats, associations, coopératives) lançaient officiellement la coopérative New B. Son objectif est de créer une banque participative, transparente, sobre et simple et qui investisse dans l'économie réelle, locale et durable. Une semaine après le lancement, plus de 25 000 citoyens avaient déjà répondu à l'appel en achetant une part de la future banque. Un succès sans précédent pour une initiative originale et nécessaire.



SÉBASTIEN BRULEZ
CNCD-11.11.11

Une banque où le client sera dans le siège du conducteur

« Ensemble, changeons la finance » est la devise du Réseau Financement Alternatif que dirige Bernard Bayot. Ce réseau, fort de plus de 90 membres issus du monde associatif et institutionnel, est fortement impliqué dans la coopérative New B. Pas étonnant donc que M. Bayot préside cette nouvelle initiative constituée il y a bien-tôt deux ans dans le but de promouvoir la création d'une banque coopérative en Belgique. Nous l'avons rencontré afin d'en savoir plus sur ce projet de banque citoyenne dont l'appel à coopérateurs a dépassé toutes les attentes.

Comment est née l'idée de créer une banque coopérative ?

Au moment de la crise financière de 2007-2008, comme beaucoup de Belges, nous nous sommes interrogés sur ce qui nous arrivait. Pour rappel, trois des quatre plus grandes banques du pays seraient tombées en faillite sans l'intervention de l'État, et avec elles toute l'économie belge. Ce qui n'est quand même pas un fait anodin. Un certain nombre de personnes se sont interrogées sur les causes mais aussi sur les réactions qu'il fallait avoir par rapport à cela.

Vous avez donc décidé de créer une banque !

Notre analyse a été de dire qu'il y a deux choses à faire : d'une part, améliorer la réglementation, ou plus précisément re-réglementer. Parce que depuis la fin des années 70, début des années 80, on a assisté à une dérégulation du marché financier avec les conséquences que l'on a vues. La deuxième chose à faire est de recréer des acteurs financiers qui ne poursuivent pas uniquement un intérêt particulier, comme une banque commerciale classique, mais également des objectifs d'intérêts généraux.

Quel est le principe de l'appel lancé par New B le 24 mars ?

L'idée est de créer en Belgique une banque coopérative qui appartienne à ses clients. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de rémunération d'actionnaires externes. Les décisions seront démocratiques, sur le principe de la démocratie économique « un homme = une voix ». Tout client de cette future banque sera en même temps coopérateur et décidera des orientations de la banque. Et en cas de marge bénéficiaire, le bénéfice sera redistribué entre les coopérateurs.

Qu'entendez-vous par banque locale ?

L'argent sera récolté via l'épargne et réinvesti dans l'économie belge. De plus, nous voulons nous atteler uniquement aux métiers de base, c'est-à-dire récolter l'épargne et donner du crédit, que ce soit aux particuliers, aux entreprises, aux organisations. Et donc, bien entendu, sans aucune activité de type spéculatif sur les marchés financiers. Nous avons une volonté de transparence totale. Non seulement le client sera dans le siège du conducteur, il décidera de tout ce qui va se passer dans cette banque, mais en plus tous les actes posés par la banque seront publics. Chacun pourra vérifier si oui ou non le management de la banque remplit les instructions qui lui seront données.





« NOTRE BUT EST VRAIMENT DE DEVENIR UN ACTEUR SIGNIFICATIF SUR LE MARCHÉ BELGE AFIN DE POUVOIR L'INFLUENCER »

Vous parlez aussi de développement durable.

Oui, cela signifie que dans chaque acte posé par la banque, notamment en termes de crédit mais pas uniquement, il y aura une tension permanente entre les enjeux économiques et une analyse sociétale. Nous allons vérifier quel est l'impact social et environnemental de l'entreprise qui sollicite un crédit. Et ce n'est que si cette entreprise a une action sociale et environnementale favorable qu'elle obtiendra ce crédit. Toute l'organisation de la banque va être sous-tendue par cette double tension qui semble essentielle au projet.

Un autre élément important qui va nous différencier beaucoup, je pense, de banques actuellement existantes sur le marché belge, c'est la simplicité et la sobriété. Nous voulons vraiment que ce soit une banque que n'importe qui peut comprendre. On sait que dans les dix ou vingt dernières années, les banques se sont évertuées à faire des produits de plus en plus compliqués que plus personne ne comprend, y compris parfois parmi les dirigeants de la banque elle-même. Ici ce sera exactement l'effort inverse qui sera fait, c'est-à-dire de vraiment avoir des produits simples et compréhensibles par tout un chacun.

Les taux pratiqués seront-ils ceux du marché ou appliquerez-vous des taux « sociaux » ?

Le but est d'offrir les taux du marché, sans être ni particulièrement bon marché, ni plus cher. Sachant que le gros avantage est que nous n'avons pas d'actionnaires externes à rémunérer. En d'autres termes, ce sera le meilleur rapport qualité-prix pour les clients. Il n'y a pas de tiers qui va venir ponctionner, comme les actionnaires le font, une éventuelle marge bénéficiaire redistribuée aux clients.

Il n'y aura donc pas de parachute doré pour le manager ?

Bonne question. Non seulement il n'y aura pas de parachute doré mais le principe est très clair. Il y aura une tension salariale préfixée entre l'ensemble des collaborateurs de la

banque. En d'autres termes, la différence de rémunération entre le poste le plus élevé dans la hiérarchie et le moins élevé sera limitée. D'autre part, s'il devait y avoir une modification variable (un bonus, si une année le permet), elle sera offerte à tous les salariés de la même manière, donc le CEO de la banque recevra exactement le même bonus que le nettoyeur. Et, d'autre part, il n'y aura de bonus que si, non seulement il y a des objectifs économiques qui sont atteints mais qu'en plus les engagements sociétaux sont remplis. Il faut qu'on ait atteint les objectifs sur les deux aspects. Cela n'a donc absolument rien avoir avec les bonus comme les banques actuelles l'entendent.

Qu'est-ce qui distinguerait cette banque des autres banques de type « éthique » ?

Il existe en Europe une trentaine d'acteurs qui n'ont pas tous le statut de banque. Notre analyse est que ce sont souvent des acteurs qui ont développé un modèle extrêmement intéressant qui a fait ses preuves, à la fois sur le plan sociétal et sur le plan économique. Par contre, là où on doit mettre un bémol c'est que ce sont des acteurs de très petite taille. Et donc ici l'idée est d'avoir un modèle à la fois très fort et en même temps avoir une taille critique sur le marché belge. Le but est de faire en sorte que les crises financières comme celles qu'on a connues à répétition depuis 20 ans ne puissent plus se reproduire. Notre but est vraiment de devenir un acteur significatif sur le marché belge afin de pouvoir l'influencer. Cette nouvelle banque veut offrir à tout citoyen et à toute organisation l'ensemble des services que l'on est en droit d'attendre d'une banque : aussi bien des comptes courants que des comptes d'épargne, des outils de paiement ainsi que des formes de crédits, que ce soit des crédits hypothécaires, à la consommation, des crédits professionnels.

Depuis le départ nous nous sommes dit : soit on arrive à cette taille critique, soit on ne le fait pas. Le but n'est pas de créer le 31^e opérateur alternatif de petite taille. Le but est vraiment d'avoir une banque de référence sur le marché belge qui soit la banque de toute la société civile et de l'ensemble des habitants du Royaume.

Une banque qui ne détruit pas le Sud, c'est aussi possible !

Pourquoi le CNCD-11.11.11, couple des ONG Nord-Sud en Belgique francophone, soutient-il une banque qui se veut avant tout locale ? Réponse avec Nicolas Van Nuffel, responsable du plaidoyer politique de l'association.

Nicolas, le CNCD-11.11.11 fait partie des fondateurs de la New B.

Est-ce vraiment son rôle que de créer une banque ?

C'est vrai que, quand les initiateurs de la New B nous ont approchés, nous avons eu un vrai débat avec nos membres, au sein de notre propre conseil d'administration. Est-ce que nous engager là-dedans ne nous éloignait pas du cœur de notre métier ? Comme chacun le sait, le travail du CNCD-11.11.11 se situe en effet principalement au niveau de la coopération et des relations Nord-Sud. Or, la New B se veut banque d'économie locale belge. Mais si on y réfléchit un tout petit peu plus, on se rend compte que la New B profitera aussi aux pays du Sud. Et puis, le projet rejoint clairement les valeurs que nous défendons.

En quoi pourrait-elle aider le Sud ?

C'est justement parce que c'est une banque à la fois locale, éthique et coopérative que nous soutenons ce projet. Nous dénonçons souvent les pratiques des acteurs financiers, qui jouent avec l'argent des épargnants, qui spéculent sur les aliments en affamant les paysans et les consommateurs du Sud ou qui investissent dans des fonds spéculatifs qui mettent en danger le travail décent partout dans le monde, par exemple. Nous allons continuer à dénoncer ces pratiques, bien sûr, et à exiger que les décideurs politiques les interdisent. Mais si dénoncer est nécessaire, promouvoir des alternatives l'est tout autant. C'est pour cela que nous nous sommes dits : « On doit y prendre part ! »

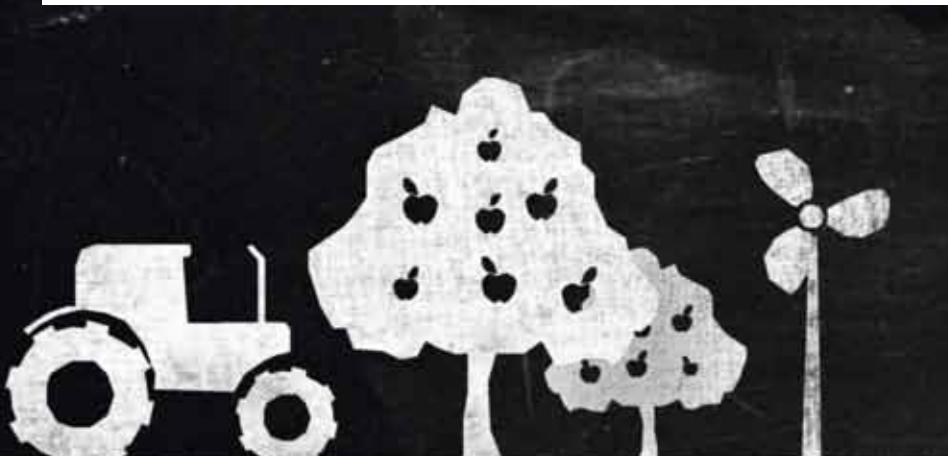
« SI DÉNONCER EST NÉCESSAIRE, PROMOUVOIR DES ALTERNATIVES L'EST TOUT AUTANT »

Concrètement, quelle est la participation du CNCD-11.11.11 dans le projet ?

Nous faisons partie des fondateurs de la coopérative. Nous y participons d'ailleurs avec de nombreux membres : la FGTB, plusieurs centrales de la CSC, mais aussi les Oxfam, Médecins du Monde, etc. Nous avons aussi accepté d'entrer dans le Conseil d'administration, qui a supervisé le travail préparatoire, notamment la définition du modèle bancaire et du cadre éthique. Pas question par exemple de soutenir un projet qui permettrait à la banque d'investir dans les paradis fiscaux !

Et le CNCD-11.11.11 a-t-il un avantage à en tirer en tant qu'institution ?

Ce n'est pas la raison de notre investissement. Cela dit, il est temps qu'une institution bancaire existe pour être réellement à l'écoute du monde associatif. Ce ne sera pas sa raison d'être première, mais notre secteur a des besoins très particuliers et nous espérons que la New B ait à cœur d'y répondre.



UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

DEVENEZ COOPÉRATEUR
POUR 20 €

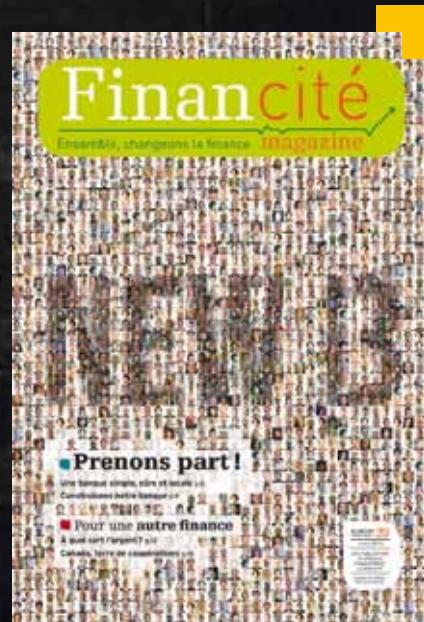
JE PRENDS PART .BE

**PRENEZ PART
À LA DISCUSSION !**

NEW B ON TOUR

D'avril à juin, partout en Belgique, New B vient à votre rencontre. Venez écouter mais surtout donner votre avis sur la banque vous voulez !

Découvrez les dates sur www.jeprendspart.be



Découvrez **FINANCITÉ Magazine**

Vous êtes à la recherche d'une information complète sur le monde de la finance responsable et solidaire en Belgique ? Découvrez alors le FINANCITÉ Magazine.

Grâce au travail de recherche réalisé par son équipe rédactionnelle, le FINANCITÉ Magazine est devenu un organe de presse à part entière exclusivement consacré à la finance responsable et solidaire. Il est tiré à près de 100 000 exemplaires. Il est systématiquement encarté dans *La Libre Belgique*, et plus ponctuellement dans les publications des associations membres du Réseau Financement Alternatif (RFA).

Le FINANCITÉ Magazine se prolonge sur www.financite.be par la mise en ligne des dossiers du magazine complétés par des reportages, des interviews vidéo, des références bibliographiques...

Le dernier numéro du magazine consacre un dossier très complet à la New B.

www.financite.be



Justice sociale cherche co-auteur...

ERIK RYDBERG
Gresea

DLM inaugure une nouvelle rubrique et s'adjoint pour ce faire les services du GRESEA dont les chercheurs, fidèles à leur réputation, ne manqueront pas tous les deux mois de passer au vitriol les pratiques des entreprises transnationales dans les pays du Sud. Le texte ci-dessous donne le ton.

Dans une chronique juridique récente¹, deux avocats d'affaires ont alerté les chefs d'entreprise du risque d'être traînés devant les tribunaux pour des agissements dont ils ne sont coupables que – mettons – par procuration. Le titre de la chronique, pas rassurant : « Vos sous-traitants peuvent engager votre responsabilité pénale ».

Lorsqu'on se reporte au jugement rendu le 5 novembre 2012 à Gand, ce n'est pas triste. D'une série de contrôles policiers dans des « restoroutes » belges de la chaîne Carestel, il est apparu que le personnel en charge des toilettes relevait d'une organisation quasi mafieuse. Recrutement par voie d'annonce dans les pays de l'Est. Parcage du « bétail » en Allemagne dans un appartement où se sont trouvés « domiciliés » jusqu'à 200 travailleurs. Puis transfert en Belgique avec mise au travail 7 jours sur 7 de sept heures du matin à dix heures du soir au tarif de 4 euros l'heure (voire 2,85 euros car, là, c'était une femme). Paiement du « salaire », aléatoire. Contrat de travail : bidon. Les victimes se croyaient en règle, ne comprenaient de toute façon pas la langue ni du contrat (l'allemand), ni du pays (néerlandais). Ils faisaient leur boulot, nettoyer les chiottes, mais aussi en assurer l'exploitation, les piécettes déposées par les clients qu'un homme de main venait chercher chaque soir pour garer le pactole dans un coffre, environ 3 500 euros par mois et par restoroute selon l'enquête policière, cela laisse rêveur. Et, donc, cela se passait en Belgique.

Le gérant de Kronos, la boîte allemande pourvoyeuse de main-d'œuvre, a été condamné à une peine de prison de quatre ans et 99 000 euros d'amende pour – excusez du peu – traite des êtres humains et fraude sociale organisée. Mais, notent nos chroniqueurs, « plus inattendu, la chaîne de restaurants routiers, cliente du sous-traitant, est également

condamnée au pénal en tant que co-auteure des infractions ». L'amende, là, a été de 528 000 euros.

On rapprochera ce jugement de celui intervenu en février 2013 à Toulouse. En cause, là, une société états-unienne – Molex International Inc. – qui avait racheté en 2004 un équipementier automobile employant quelque 300 travailleurs en Haute-Garonne². Pour faire quoi ? Pour siphonner le savoir-faire français et, mission accomplie, fermer l'usine et good-bye, cela ne nous concerne plus, Molex France est une entité juridique distincte, rien à voir avec nous. Le tribunal ne l'entendra pas de cette oreille. Pour lui, Molex USA est « co-employeur » et, à ce titre, co-responsable du licenciement collectif abusif... Là, cela se passe en France.

La notion juridique de co-employeur (co-auteur, complice, appliquée aux sociétés transnationales « donneuses d'ordre ») a cependant déjà eu l'heure de passer les frontières de la sphère occidentale. En mai 2012, la transnationale du nucléaire Areva s'est vue condamnée, faute de protection adéquate, pour le décès d'un employé travaillant sur un site de traitement de l'uranium au Niger pour le compte de la société de droit nigérien Cominak. Société distincte ? Voilà une grosse blague, dira le tribunal³ : Areva et Cominak, c'est chou vert et vert chou, même adresse, même actionnaire majoritaire, confusion d'intérêts sur toute la ligne ! Certes, l'employé décédé était ici français, blanc de peau et bien né (le bon côté de la planète), mais on a là comme l'embryon d'une justice sociale mondiale...

1/ L'Écho, 28 février 2013. 2/ « Molex : procréation judiciairement assistée », Gresea.be, 27/2/2013. 3/ Voir « Areva, jugée responsable de sa 'sphère d'influence'... », Gresea.be, 27/06/12, juin 2012.

NICOLAS VAN NUFFEL
CNCD-11.11.11

C'est un trou de verdure où chantait la rivière...

« Tout craque dehors. Les femmes prient à voix basse sur la tête de leurs enfants. Ils se serrent, jambes entremêlées, bras enlaçant les corps des plus petits, haleine dans les cheveux. Les ténèbres, à l'extérieur, font un bruit de tambour. Que restera-t-il de notre ville ? » Ces quelques mots ne sont pas prononcés dans un bidonville indien en pleine mousson, mais à la Nouvelle-Orléans, en 2005. Quelques lignes (p. 67) du très beau roman de Laurent Gaudé, **Ouragan**, qui nous relate l'enfer que dut être cette ville pendant et après Katrina. Poignante introduction à ce que sera le monde de demain, frappé par une multiplication des catastrophes liées au réchauffement de la planète.

Car oui, la terre se réchauffe par la faute de l'être humain. L'évidence scientifique est là, que nous rappelle John Houghton, ex-président du GIEC, dans un livre intitulé tout simplement **Le réchauffement climatique, un état des lieux complet**. On y découvre comment fonctionne le climat et pourquoi il se dérègle si vite. Un ouvrage scientifique, qui, si on s'accroche, permet de comprendre causes et conséquences du réchauffement, mais aussi d'entrevoir les pistes de solutions concrètes.

Où l'on en vient aux terribles conséquences à attendre du réchauffement. Et là, c'est le psychosociologue Harald Welzer qui nous éclaire, dans un opus édifiant intitulé **Les guerres du climat**. Fort d'une longue analyse, l'auteur nous avertit : l'évidence scientifique ne suffira pas à changer nos comportements. « Il est fréquent que les hommes commettent des actes qui sont en contradiction avec leur point de vue. Mais il est intéressant de constater qu'ils n'éprouvent alors que rarement de notables difficultés à intégrer de telles contradictions (...). Tout cela vise à réduire une dissonance entre comportement effectif et comportement dont on est moralement partisan. (pp. 33-34) »

Mais surtout, Harald Welzer, nous montre à quel point, dans un univers où les ressources se font du plus en plus rares, la guerre n'est jamais loin. L'être humain est capable, en situation de détresse aigüe, du meilleur, mais aussi du pire. Welzer revient sur la catastrophe de la Nouvelle-Orléans où « se développa une escalade de violence telle que les pouvoirs publics envisagèrent de proclamer l'état de guerre et d'instaurer le droit martial. (p. 50) »

Analysant les grands conflits qui ont marqué le XX^e siècle, l'auteur explique ce qu'il appelle des « shifting baselines », points de références mouvants dans lesquels s'inscrit l'action humaine. Il nous montre comment, en quelques années, voire quelques mois, les êtres humains peuvent se transformer en monstres, indépendamment des cultures. Allemagne, Yougoslavie, Rwanda, les exemples ne manquent pas.

Un livre à lire absolument pour se convaincre que l'action pour la justice climatique n'est pas seulement un combat pour les autres, mais aussi pour chacun d'entre nous : un monde plus chaud, c'est aussi un monde plus dangereux...

Tiens, et si on terminait par un peu de poésie ? Il y a plus d'un siècle, Rimbaud écrivait : « C'est un trou de verdure où chante une rivière... ». Non seulement, « le dormeur du val ne dort pas » (© MC Solaar), mais bientôt, il n'y aura peut-être plus ni verdure ni rivière... Sauf si nous agissons !



- GAUDÉ, Laurent. *Ouragan*.
Actes Sud, 2010 & Babel, 2012.
- HOUGHTON, John. *Le réchauffement climatique. Un état des lieux complet*.
Bruxelles : De Boeck, 2011 (traduit de l'anglais).
- WELZER, Harald. *Les guerres du climat*. Gallimard, 2009 & Folio, 2012 (traduit de l'allemand).

JULIEN TRUDDAÏU

Cheick Tidiane Seck Le guerrier malien

Surnommé par ses amis le « Black Bouddha », Cheick Tidiane Seck est un artiste au sens noble du terme. Multi-instrumentiste chevronné, le malien sort un troisième album se lançant pacifiquement dans la bataille des idées.

Pour ceux et celles qui ne connaissent pas encore le nom de Cheick Tidiane Seck, il leur faudra remonter un peu dans l'histoire contemporaine de la musique soul, jazz et africaine de l'Ouest. Multi-instrumentiste mais surtout claviériste talentueux, celui que ses amis surnomment « Black Buddha » a fait ses premières armes avec le Super Rail Band¹ à Bamako pour ensuite accompagner comme sideman les plus connus des artistes de la « musique noire », comme Salif Keita, Oumou Sangare, Archie Shepp mais aussi le pianiste de jazz Hank Jones, Miriam Makeba ou encore Nina Simone. En pleine guerre au Mali, Monsieur Cheick sort la troisième galette en son nom intitulée « Guerrier »... Celui de la musique et de la paix.

L'homme vogue depuis longtemps entre Bamako et Paris. C'est l'un des traits d'union de l'importante diaspora malienne en France. C'est donc entre ces deux capitales qu'il a posé ses instruments pour enregistrer, en solitaire, son dernier projet. Cheik Tidiane Seck assure tout : la production, l'écriture, l'interprétation. Un ingé-son, une centaine d'instruments, un millier d'idées et en avant !

« Un peuple, un but, une foi. Un et indivisible »

Le résultat est musicalement saisissant. L'album s'ouvre sur un « Kile Bora » qui restera dans les annales du groove en 2013. Un mélange de musique

mandingue² et de rythmes futuristes, le tout dans un tourbillon de soul-funk. La voix ou plutôt les voix du musicien soutiennent, accompagnent et proclament la devise de la nation malienne : « Un peuple, un but, une foi. Un et indivisible ». Puis, la musique semble s'apaiser avec ce « Fere Na Fere ». Le groove est toujours là, soutenant le rythme des esclaves frappés sur la calebasse. La musique est plus calme, mais le propos ne l'est pas. Le musicien déclame ses revendications : « Tournons le dos à ce nouvel ordre mondial où l'Afrique n'est pas conviée à la table des négociations. »

« Quelle est donc la peur qui a fait de l'immigration un problème ? »

Le ton politique de celui qui se dit encore et toujours guévariste ne faiblit pas avec « Émigrants » : « Et si la mer ou le désert nous livraient leurs secrets, Sahara, Melina, Ceuta, le monde devrait faire son mea culpa. » Du vécu pour celui qui débarqua dans les années 80 à Paris, fuyant la dictature de Moussa Traore (1968-1991). « Quand je suis arrivé en France, en 1985, j'en ai beaucoup bavé. J'étais déjà assez connu en Afrique de l'Ouest et tout d'un coup je n'étais plus rien. » Né Soudanais français, il était considéré comme un étranger. « Quelle ironie ! Il m'a fallu attendre dix ans avant d'obtenir un titre de séjour. Quelle est donc la peur qui a fait de l'immigration un problème ? La fortune dans le monde est et sera toujours





mal distribuée. Et c'est pour ça que les gens ont le droit de migrer librement. »

« En Chine, au Japon, James Brown ou Michael Jackson font danser »

Profusion de rythmes et tumulte de notes, à l'image de ce qu'explique le musicien : « L'héritage de ce que l'esclavage a laissé comme musique, fait danser la planète jusqu'à aujourd'hui. En Chine, au Japon, James Brown ou Michael Jackson font danser. C'est une révolution en réponse à la barbarie qui a précédé la naissance de ces musiques-là, qui se sont appuyées sur la tradition ancestrale africaine et la rencontre des fanfares de la musique du dominateur.³ »

Le voyage se poursuit dans le mélange de langues présentes sur le sol malien. Toutes les voix sont assurées par Monsieur Tidiane Seck lui-même. « Je n'osais pas chanter comme ça avant, sauf pour la direction d'orchestre. » Une belle voix qui rend un hommage inconscient à Stevie Wonder sur ce « Mali Den (people) », blues qui se savoure comme un carnet de route entre Segou et Bamako.

« Tout mon ADN est là »

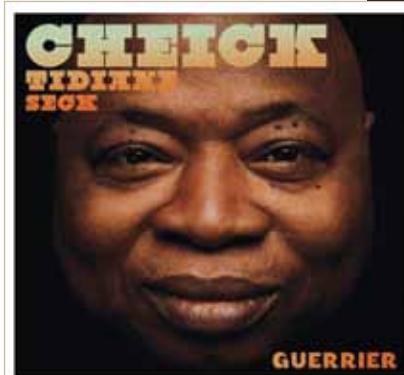
Sous la forme d'une ballade mélancolique, « Assetou » est un hommage à sa fille emportée par une méningite foudroyante, à trois ans et demi, sans qu'il ait pu faire une photo d'elle. Il lui reste donc cette chanson, un des points culminants de l'opus où le musicien, accompagné de son seul piano, livre l'un des thèmes les plus percutants de l'album. Sur « Saya », on retrouve les rythmes mandingues, chers à l'arrangeur. Les guitares vibrent telles les

traditionnelles koras⁴ pour se souvenir des piliers de la musique malienne disparus récemment : Ali Farka Toure, Zani Diabaté, ou Kanté Manfila.

« Tout mon ADN est là » explique le musicien. À tous ceux et celles qui tenteraient de cataloguer sa musique, il met en garde : « Tout le monde devrait être dans le même bac ! J'ai toujours combattu l'étiquetage. C'est un poison qu'on a initié en nous mettant dans un bac de "musiques du monde". Je ne suis pas un musicien du monde. Je suis un musicien, un créateur au service de la musique.⁵ »

1/ Orchestre mythique de Bamako des années 70 réunissant entre autres Salif Keita et le guitariste Djelimady Tounkara.

2/ Présente essentiellement en Afrique de l'Ouest, la musique mandingue est issue des musiciens de l'Empire du même nom. Jouée traditionnellement avec des instruments acoustiques comme le balafon ou le ngoni, elle sera électrifiée dans les années 60. Les instruments traditionnels seront bientôt rejoints par des imports occidentaux comme la guitare ou la batterie. 3/ RFI, « L'épopée des musiques noires », 30 mars 2013. 4/ Instrument de musique à cordes africain. 5/ RFI, Ibid.



À écouter d'urgence. « Guerrier » de Cheick Tidiane Seck, Universal Music, 2013.



Frontexit, c'est parti !

Pour lutter contre une prétendue « invasion » de migrants, l'Union européenne (UE) investit chaque année des millions d'euros dans un dispositif quasi militaire pour surveiller ses frontières extérieures : Frontex. Cette agence intervient pour intercepter les migrant-e-s aux frontières et les renvoyer par avion. Symbole de la politique sécuritaire en matière migratoire et bras armé des États membres de l'UE, Frontex pose question notamment concernant la violation des droits lors de l'interception et du renvoi forcé des migrants. Lors de ces opérations, le respect des droits humains est mis en danger, particulièrement le droit d'asile, le droit à un traitement digne et au respect de l'intégrité physique. L'opacité des opérations – maritimes, aériennes et terrestres – conduites par Frontex et la dilution des responsabilités qui les caractérise portent atteinte aux principes fondamentaux reconnus notamment par l'UE et ses États membres.

Contrôle surprise à Trône

C'est pourquoi un mouvement international, composé d'associations du Sud et du Nord de la Méditerranée (dont le CNCD-11.11.11 et le Ciré en Belgique), a décidé de demander des comptes à Frontex, à l'UE, aux États membres et aux États partenaires. Il faut en finir avec l'impunité aux frontières et l'UE doit respecter ses engagements et obligations envers les personnes migrantes, d'où qu'elles viennent et quelles que soient les raisons qui les conduisent en Europe.

Comme nous vous l'annoncions dans notre numéro précédent, cette campagne porte le nom de Frontexit et a été lancée le 20 mars à Bruxelles, un lancement qui en a surpris plus d'un à la station de métro Trône, près du Parlement européen. En effet, des acteurs et militants, déguisés en gardes-frontières ont mis en place un contrôle surprise pour tous les voyageurs sortant du métro. Certains passants ont joué le jeu, d'autres y ont cru véritablement. Une action que vous pouvez découvrir en photos et en vidéo sur le site de la campagne, où vous pourrez visionner également la vidéo de la campagne et télécharger une série d'outils pour vous informer et sensibiliser votre entourage aux agissements de cette agence.





© Arnaud Ghys



20 km de Bruxelles Soutenez les coureurs 11.11.11

Événement sportif incontournable du printemps, les 20 km de Bruxelles sont devenus au fil des ans un rendez-vous de la solidarité. En 2012, plus de 35 000 personnes ont participé à l'épreuve, parmi lesquelles, et pour la première fois, une équipe de 42 coureurs 11.11.11 qui a récolté 7 024 € pour financer les programmes et projets de développement 11.11.11.

Poursuivant sur sa lancée, l'équipe de coureurs 11.11.11 participera à l'édition 2013 le 26 mai prochain. Hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, sportifs et moins sportifs, ils sont une bonne centaine à s'être inscrits sous les couleurs du CNCD-11.11.11.

Découvrez en ligne leur profil original et parrainez-les. Objectif : récolter un maximum d'argent qui sera intégralement versé au profit des programmes et projets 11.11.11 en Afrique, Asie et Amérique latine.

www.cncd.be/20km

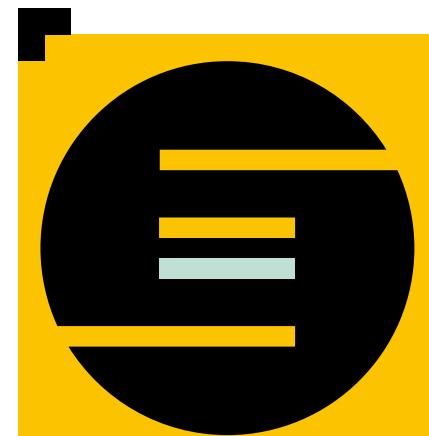


je cours pour le Sud



© Vince Kmeron 2011

21
citoyen,
citoyenne



Esperanzah ! 12^e

Du vendredi 2 au dimanche 4 août, un vent d'ouverture soufflera sur l'Abbaye de Floreffe où la world music côtoiera des sonorités urbaines plus contemporaines. L'affiche de la 12^e édition du Festival Esperanzah ! confirme à nouveau l'originalité d'un des rendez-vous de l'été : une programmation musicale riche et indépendante – avec Orquesta Buena Vista Social Club, Rokia Traoré, Goldfish, Woodkid, Keny Arkana ou encore HK & les Saltimbanks – et une action pour qu'un autre monde soit possible.

En effet, pour respecter ce qui est devenu une tradition, le CNCD-11.11.11 lancera sa nouvelle campagne sur la scène du festival. Son thème : le droit à l'alimentation. De nombreuses animations de sensibilisation seront d'ailleurs organisées sur le site.

Intéressé-e-s ? Rendez-vous sur :
www.esperanzah.be
www.cncd.be/esperanzah



Où ?

San Pedro Ayampuc et San José el Golfo, Guatemala

Contexte

Face au développement de l'industrie extractive, les conflits entre entreprises et communautés rurales au Guatemala sont en forte croissance. Les communautés doivent lutter pour faire valoir leurs droits.

Qui ?

Belgique :
Frères des Hommes
www.freresdeshommes.org

Guatemala :
SERJUS
www.serjus.org.gt
CUC
www.cuc.org.gt

Quoi ?

Le programme « Former pour agir » a pour objectif de former les paysans et les dirigeants communautaires à devenir acteurs de leur société et à ainsi faire valoir leurs droits. Pour cela, le CUC et les SERJUS dispensent des formations dans les écoles populaires.

Soutenir 11.11.11

N° de compte :
BE33 000170326946
BIC : BPOTBEB1
au nom du CNCD-11.11.11,
Quai du Commerce 9,
1000 Bruxelles

Le CNCD-11.11.11
adhère au Code éthique
de l'AERF
www.vef-aerf.be



Guatemala

**Yolanda,
la résistante
pacifique**

CECILIA DÍAZ
Frères des Hommes



Il est de ces histoires qui témoignent à elles seules de la réalité de nombreuses communautés rurales guatémaltèques confrontées à l'arrivée sur leur territoire d'une entreprise prédatrice. Celle de Yolanda en est une.





Yolanda Oquelí est une femme de 33 ans, mariée et mère de deux enfants. Elle est fort investie dans la vie de sa communauté à San Juan el Golfo, une petite ville située à une trentaine de kilomètres de la capitale, Ciudad de Guatemala : « J'ai aidé ma sœur dans son magasin et plusieurs familles qui n'avaient pas d'argent pour acheter des produits de première nécessité, c'est pour cela que je suis connue ici. » Cet engagement a failli connaître une fin tragique un soir de juin 2012, quand une balle tirée par un inconnu a manqué de la tuer. « Ce n'était apparemment pas mon heure, raconte Yolanda en souriant. Par miracle, je peux continuer à marcher, même si on n'a pas pu extraire la balle de mon dos. » Quand l'attentat est survenu, Yolanda quittait *La Puya*, un campement de fortune que sa communauté avait établi en guise de protestation pour bloquer l'entrée de la mine *El Tambor*. Après quatre mois de convalescence, elle a regagné sa communauté pour poursuivre la résistance pacifique. « Je crois que j'ai une mission et je dois l'accomplir : être aux côtés de toutes celles et ceux qui défendent les droits de nos communautés. »

Boom minier

Au Guatemala comme dans toute l'Amérique latine, l'industrie minière connaît une forte croissance depuis plusieurs années. Cet essor génère de nombreux conflits là où les entreprises s'installent. C'est le cas de la mine d'or *El Tambor* exploitée par Exploraciones Mineras de Guatemala, une filiale de Kappes, Cassiday & Associates (États-Unis) et de Radius Gold Corp (Canada). Celle-ci a initié ses opérations en 2011 sur 1 200 km² entre les villes de San Pedro Ayampuc et San José el Golfo. Les habitants s'y sont vivement et rapidement opposés.

En novembre 2012, des hommes de main envoyés par l'entreprise sont venus intimider et provoquer les résidents. Des insultes grossières furent proférées en public à l'encontre de Yolanda et de dirigeants. Des organismes de défense

Pour ce mouvement paysan, il s'agit de défendre le territoire face aux entreprises qui essayent de profiter des communautés pauvres et sans protection. Les Services juridiques et sociaux (SERJUS), est une association qui, à l'instar du CUC, est soutenue depuis la Belgique par l'ONG Frères des hommes et l'Opération 11.11.11. Elle apporte un soutien concret à la communauté, en renforçant l'organisation communautaire à travers la formation des dirigeants. En 2012, juste avant son agression, Yolanda avait commencé avec enthousiasme les cours de l'école nationale des SERJUS. La formation « former pour agir » est destinée à renforcer les actions des dirigeants comme Yolanda. Elle comptait ainsi améliorer son travail de leader par une connaissance plus approfondie de la dure réalité des mouvements guatémaltèques.

« L'INDUSTRIE MINIÈRE CONNAÎT UNE FORTE CROISSANCE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES. CET ESSOR GÉNÈRE DE NOMBREUX CONFLITS LÀ OÙ LES ENTREPRISES S'INSTALLENT »

des droits humains ont pu enregistrer ces propos déplacés. Les femmes de la communauté ont adopté une position pacifique, elles se sont avancées et ont chanté pour faire taire les injures proférées par les sbires de l'entreprise. Yolanda prône la non-violence active, l'unité, la cohérence et la détermination à défendre la communauté.

Former pour agir

La résistance à la mine *El Tambor* est devenue un symbole de la lutte pacifique des populations qui cherchent à faire valoir leurs droits. Plusieurs organisations sociales guatémaltèques soutiennent activement cette lutte. C'est le cas du Comité d'unité paysanne (CUC) qui a installé un stand solidaire à côté du campement de la communauté.

Et par une meilleure organisation des communautés indigènes à défendre leurs droits face aux multinationales prédatrices. En particulier dans un pays où les entreprises minières peuvent user librement de l'eau et de produits chimiques, alors que le pays est signataire de la convention n° 169 de l'OIT qui protège le droit des populations indigènes.

Yolanda pense aujourd'hui reprendre la formation, indispensable pour mener à bien sa lutte pacifique. Son souhait étant que les communautés gagnent enfin la bataille et puissent démarrer des projets bénéfiques à toute la population.



PIERRE VERBEEREN

Directeur général de Médecins du Monde – Belgique

L'humanitaire, bouc- émissaire, d'un monde qui nous échappe

S'il faut critiquer une Communauté internationale arrogante et destructrice de la résilience des peuples, jeter le bébé avec l'eau du bain en assimilant toute ONG à la Communauté internationale est une erreur. Pierre Verbeeren essaie de comprendre d'où vient cette erreur.

Pour être applaudi dans le monde des ONG, il est devenu *hype* de se battre la coupe. Nous sommes de mauvais blancs. Et parmi les mauvais blancs, les pires sont les humanitaires, ces cow-boys des temps modernes, vivant de l'émotion sous perfusion médiatique et rompus aux logiques de court terme. Il ne fait pas bon être blanc dans la coopération, et quand on a le malheur d'être blanc, mieux vaut adopter le pas lent du développement. Toute cadence est militaire, impérialiste et destructrice. Cette critique d'exégeses n'intéresse pas le public, mais, bien qu'émanant des (de plus en plus) rares défenseurs de relations nord-sud équilibrées, érode notre capacité d'agir et la confiance de monsieur et madame tout le monde envers toutes les ONG.

Le CETRI publie fin 2012 « L'échec humanitaire, le cas haïtien » de Frédéric Thomas. Le titre résume le contenu. Or, avant le séisme, 20 années de coopération « intelligente » avaient permis d'assurer l'accès aux soins de santé maternelle à 26 % des Haïtiens. Trois années d'échec humanitaire plus tard, ce même taux est à 94 %. Pourtant, Demain le Monde emboîte le pas des mass médias pour relayer « l'analyse » tandis qu'une quinzaine de débats sont programmés par nos propres rangs avec l'auteur. La RTBF diffuse fin mars 2013 tard en soirée « Assistance mortelle », le dernier film de Raoul Peck, cinéaste haïtien qui a suivi deux ans durant les faits et gestes des « reconstruteurs d'Haïti ». Le contenu est dans le titre. Ici aussi, les ONG sont défenestrées et c'est presque comme si on y prenait plaisir.

Une critique nourrie par la culpabilité

Cette critique n'est pas sans fondement. Nous l'avons d'ailleurs nourrie. Cette critique est sans nuance. Mais là n'est pas le propos de notre article. Nous voulons déconstruire ce qui la motive. Et ce qui la motive, c'est notre culpabilité d'être nés sur le pactole des inégalités mondiales, d'en convoyer une infime partie du nord vers le sud et d'y être reçus – pour un temps encore – en héros. Ce qui la motive, c'est surtout cette angoisse sourde de perdre notre posture de héros. Nous formulons l'hypothèse que cette culpabilité n'est que la part psychanalytique de notre incapacité nouvelle à nous adapter au monde tel qu'il devient. Pour la première fois dans l'histoire de nos gènes, nous ne sommes plus les maîtres. Nous avons peur.

Le monde devient chinois et brésilien, musulman et pentecôtiste, violent et susceptible, multilatéral et privé, corrompu et opaque. Dix vocables que nos analyses tendancielles qualifient de répulsifs. Ce qui peuplait nos horizons prend du plomb dans l'aile : l'État, la démocratie, les droits de l'homme, la neutralité, la séparation entre l'Eglise et l'État, la croissance, le débat, le collectif, l'émancipation, la solidarité. Ce changement nous téstanise. Après « La fin de l'Histoire » annoncée par Fukuyama au lendemain de l'effondrement du communisme, nous voici plongés dans « La fin de l'Action » au lendemain de l'effondrement de l'occidentalocentrisme. Notre agir est comme téstanisé par un monde qui nous échappe. À l'arrogance de notre passé succède l'impuissance de notre présent. Le cache sexe de cette impuissance n'est autre que la critique et le cynisme.

Comprendons-nous bien. Il ne s'agit pas ici de balayer l'analyse avec le mépris de l'ignorance, de museler la critique en embrigadant l'opinion dans un agir insensé. Nous avons déjà plus qu'à notre tour interrogé notre cohérence et notre efficacité. Ces propos ne relèvent pas plus de l'autojustification. Défendre bec et ongles les errements du développement et de l'humanitaire serait pathétique. Mais nous refusons l'autoflagellation, nous refusons de diviser plus encore un secteur déjà morcelé et tellement minoritaire, nous ne participerons pas à la charge d'un bouc émissaire tout désigné qu'est l'humanitaire. Nous voulons débattre mais pas sans soutenir ces organisations qui inscrivent l'autocritique au cœur du risque qu'elles prennent d'agir. Nous avons toujours détesté les balcons, pas la réflexion.

Quelle brillante analyse que de mettre par exemple le FMI et Oxfam dans le même panier de crabes appelé « communauté internationale ». Nous imaginons aussi le bonheur de MSF d'être assimilé au gouvernement américain. On doit avaler de

« CE QUI MOTIVE NOTRE CULPABILITÉ, C'EST CETTE ANGOISSE SOURDE DE PERDRE NOTRE POSTURE DE HÉROS »

travers chez Action contre la Faim de partager les défauts du Programme alimentaire mondial. Cette confusion ne doit pas nous étonner. Elle sert un propos. Si nous avions fait la différence entre nos petites ONG et les mammouth comme World Vision, entre MSF et une église américaine venant en charter prier pour le salut des victimes, entre un État comme la France de Sarkozy ou le Canada du très libéral Harper et un acteur multilatéral comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), nous n'aurions pu présenter l'image d'un Occident globalement abjecte, uniformément abjecte. Cette faute de goût et cette erreur intellectuelle témoignent de la haine de l'Occident portée par nos critiques. Or, nos ONG sont loin de donner le ton. Elles font plus figure de contre-pouvoir que de faiseurs d'opinion. Le comportement de la Communauté internationale ne change pas, qu'on soit dans le long cours ou dans l'urgence. Celui qui a l'argent décide et l'autre tend la main en disant merci. Dans ce concert imbécile, nos ONG tentent de faire entendre un contre-chant. L'analyse sans nuance ne leur rend pas justice.

L'autre critique de l'humanitaire fustige l'alliance entre l'émotion, le sensationnalisme et la culpabilisation, ou, respectivement, entre le donateur, le journaliste et l'humanitaire. Pour

nous, elle véhicule à nouveau un mépris pour l'action, pour son ressort (l'émotion), pour le caractère insoutenable de ce qui est constaté sur les terrains humanitaires (oui, ce que nous y voyons fait sensation) et pour l'immense injustice, pur produit de nos choix politiques (notre culpabilité), qui fait que les catastrophes naturelles comme les guerres frappent mille fois plus les pauvres que les riches. Oui, nous croisons encore des enfants noirs au ventre gonflé par des famines qui ne sont pas des malédictions divines mais des résultats de choix. Oui, la guerre fait des morts et des blessés. Oui, de trop nombreuses jeunes femmes meurent en couche faute d'assistance médicale minimale. Oui, c'est important d'avoir de l'émotion, d'être touché, d'agir ou de tenter d'agir. Et dans ce rapport de force toujours faussé entre les riches et les pauvre, certains riches ont agi avec efficacité ; tous n'ont pas été les émissaires des dominants. La solidarité, lorsque construite dans le professionnalisme, même dans l'urgence, a porté ses fruits. Nous invitons à étudier ces succès plutôt qu'à jouer au mauvais blanc. Est-ce impérialiste de revendiquer quelques réussites ? Faire notre examen de conscience ne devrait jamais paralyser notre action par refus narcissique d'être qualifié de néo-colon.

Reposer nos valeurs dans un monde multipolarisé

Plusieurs ONG consacrent énormément d'énergie à créer une nouvelle façon d'agir. Ce travail de création, gageons qu'il est plus commode de le mener sous un regard accompagnateur plutôt que réprobateur. Gageons que nous pourrons mieux le conduire si nous n'avons pas en même temps à éteindre l'incendie de la critique. N'évacuons pas l'Occident parce qu'il a été dominant, il s'agit de reposer nos valeurs dans un monde multipolarisé. Le cas de Médecins du Monde (voir encadré ci-contre) nous dit qu'il est possible de faire de l'humanitaire autrement. Mais cela ne nous dit encore rien de l'attitude à adopter alors que nous ne sommes plus le centre du monde et que, parfois, au nord Mali comme en Haïti, nous ne sommes plus attendus la main tendue.

Le partenariat se place au centre de ces nouvelles attitudes. Pas le partenariat qui consiste à transférer l'argent pour en superviser l'utilisation. Aujourd'hui, 98 % du personnel humanitaire est originaire du pays d'intervention. Permettre l'émergence d'une parole politique au sein de ce personnel, laisser éclore un leadership, se positionner en interlocuteur et non en décideur, accepter d'être parfois confondu avec la puissance occupante, prendre les coups mais imposer le respect, afficher notre projet (la démocratie, les droits de l'homme, la neutralité, le collectif, l'émancipation,...), exprimer clairement notre ambition et son fondement : cette soli-

« LE COMPORTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE NE CHANGE PAS, QU'ON SOIT DANS LE LONG COURS OU DANS L'URGENCE »

darité entre les peuples qui fait du lointain le proche. En une phrase, il s'agit d'inventer quelque chose de nouveau qui confère à la chaleur de la coopération des années 70 le professionnalisme de celle des années 2000. Avec une pincée d'humilité, pas de résignation. S'indigner, sans cynisme.

Ce sont des pistes lancées en regardant le travail de nos collègues et le nôtre. Ce n'est pas une leçon. C'est aussi une invite à changer la critique d'épaule pour voir les changements contemporains comme des opportunités, et non des menaces.

[NB] La version non expurgée de cet article est à lire sur www.cncc.be/dlm. Elle reprend et prolonge la réflexion sur les liens entre humanitaire et développement entamée dans « Espaces de Libertés », Centre d'action laïque, janvier 2013, pp. 6 & 7, www.laicite.be.

© Médecins du Monde



Faire de l'humanitaire autrement

Depuis sa création en 1980, Médecins du Monde (MdM) n'a cessé de vouloir « faire de l'humanitaire autrement ». Cette ONG essaie de répondre aux besoins impérieux des populations en s'appuyant sur les politiques et les projets définis par ces mêmes populations. Comment soutenir les acteurs locaux de santé même en situation de crise ou de conflit ? Le partenariat est un enjeu constant dans l'organisation de l'aide telle que conçue par MdM. Précisément comme dans les logiques de développement. Partenaires au sens d'un rapprochement de plus en plus étroit entre le « nous » et le « eux », entre le « ici » et le « là-bas ». En Haïti par exemple, la réponse de MdM s'est construite sur les infrastructures sanitaires qu'elle soutenait

avant le séisme et sur le personnel haïtien. L'ONG n'a jamais compté plus de 5 % de personnel non haïtien. L'objectif a immédiatement été de remettre en fonction des maternités touchées par le séisme afin de permettre aux femmes d'accoucher dans la dignité.

La formation a toujours été au cœur de l'action même dans les jours qui ont suivi le tremblement de terre. Tout cela restera, bien après le programme d'aide humanitaire. Cette même logique peut exister dans des pays en crise et même en conflit. Au Mali, les programmes de développement de MdM ont dû être suspendus à cause de la prise de contrôle du Nord par des groupes armés. Le conflit avait fait fuir 94 % du personnel de santé de la zone. Le programme d'aide humanitaire déployé par MdM consiste à faire revenir les médecins et les infirmiers dans la région, dans les centres de santé et les hôpitaux publics en les attirant par une prime de risque, des équipements adaptés, un encadrement dynamique, une négociation sécurisante avec les forces en présence, des médicaments en suffisance... Le système public de santé aura été crédibilisé, même durant le conflit. Le pari est que cette crédibilité aura marqué les populations et qu'elle perdurera lorsque la logique de développement reprendra ses droits. (P. V.)

Tous coupables !

Quel bonheur de voir tant de discours aller dans le même sens. Des politiques aux organisations de consommateurs, en passant par la Commission européenne, tous promettent d'améliorer l'information aux consommateurs « pour qu'ils puissent choisir en toute connaissance de cause » et exercer pleinement leur rôle de citoyen.

Quel panard d'être connecté 24h sur 24. De l'info par ci, de l'info par là, des étiquettes à rallonge, écrite en Arial 4, des notices de dix pages pour des médicaments souvent inutiles avec plus d'effets secondaires qu'Hiroshima ou les dizaines de composants codé EXXX pour un simple yaourt. Quel plaisir d'être informé que dans les purées en sachet, les huiles, les chewing-gums, les biscuits ou les pâtisseries, certains ont eu l'idée de mélanger le carotène (E160) – qu'on trouve dans la carotte – avec l'hydroxytoluène butylé (E321). Le premier est évidemment inoffensif et l'autre juste cancérogène. Tout est écrit, tout est transparent. Vous n'aimez pas la carotte ou le cancer, il vous suffit de bien lire.

Les idéologues de l'infobésité affirment que trop d'info tuerait l'info. Que nenni ! Car on n'informe pas pour informer. L'information est la base de la culpabilité. Si vous avez mal choisi, c'est votre faute car l'information existe. Vous savez, quelqu'un de coupable ne vient pas vous ennuyer parce que vous n'avez pas fait votre boulot. L'information vous permet d'affirmer que vous avez répondu aux attentes citoyennes ET elle vous dispense de légiférer. Grâce à l'information, Jean peut boycotter le bisphénol A, Juliette les acides gras trans, Jacques l'aspartame, Wendy l'huile de palme. Mais, nous, on sait qu'au final on vend à chaque fois plus de produits contenant ces substances. Et n'oublions pas ce que nous dit l'agroalimentaire, rien n'est toxique. Il suffit de diversifier votre alimentation, le poison n'est poison qu'à certaines doses. Personnellement, je dirais même : « Un bon cocktail de produits toxiques chaque jour, en forme toujours ».

Bien sûr, certains irréductibles – toujours les mêmes d'ailleurs – refusent de culpabiliser et demande que le politique fasse des choix en interdisant les additifs toxiques et les produits conçus à grande dose d'exploitation sociale ou destructeurs de l'environnement. Renvoyons ces dangereux excités à ce qu'ils sont vraiment : des criminels. Oui, ceux qui refusent la culpabilité sont des criminels à l'image d'Anders Breivik, le tueur norvégien – « Je reconnaiss les faits, mais je ne reconnaiss pas ma culpabilité ».

De plus, légiférer dans ce domaine reviendrait à devoir appliquer le principe de précaution dans de nombreuses situations. Principe excessivement nocif à la santé de notre économie. Cécile Philippe, de l'Institut économique Molinari, résume bien le débat en affirmant qu'avec ce principe, on ne considère que les risques en cas d'application du progrès et que l'« on ignore les coûts à ne pas appliquer le progrès ». Que dire de plus...



Lobbies tout puissants

La faible volonté du pouvoir politique d'assumer son rôle de régulateur dans un secteur économique s'explique entre autres par les pressions des industries de ce secteur. En Belgique et en Europe, par exemple, la fédération des entreprises de l'agroalimentaire a tout fait pour freiner la volonté de la Commission européenne de proposer une réglementation qui ne vise même pas à interdire les additifs controversés mais seulement à donner une information simple au travers d'un code couleur. Celui-ci permettrait une visualisation rapide du profil nutritionnel d'un aliment (fort sucré, fort gras,...). L'accord s'est donc limité à obliger pour 2016 le secteur à apposer un tableau nutritionnel à l'arrière des emballages. On n'a pas fini de jouer aux experts-enquêteurs !



MILLENIUM

5th INTERNATIONAL DOCUMENTARY FILM FESTIVAL

BRUSSELS

VENDOME FLAGEY CIVA
31 MAY - 9 JUNE 2013

www.festivalmillenium.org

DIOLGENE



MDG: F
MDG ACHIEVEMENT FUND



WITH THE SUPPORT OF
THE BELGIAN DEVELOPMENT COOPERATION .be

